

Assemblée Générale Mixte ARGAN du 24 mars 2016

- Adoption de toutes les résolutions
- Dividende 2015 fixé à 0,88 €/action avec option de paiement en actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires d'ARGAN s'est réunie le jeudi 24 mars 2016 à la Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine.

A cette date, le nombre total d'actions existantes s'élevait à 14.209.678 pour un nombre total de droits de vote de 14.206.446. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, régulièrement représentés, ayant valablement donné procuration au Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 8.868.512 actions et autant de droits de vote (soit 62,42% du total).

L'assemblée générale mixte des actionnaires a approuvé l'ensemble des résolutions proposées, et notamment :

- La résolution n° 4 prévoyant la **distribution d'un dividende de 0,88 €/action**, a été adoptée à l'unanimité.
- La résolution n°5 proposant **l'option pour le paiement du dividende en action (sur la totalité du dividende) avec un prix de souscription de 20,58 €**, a été adoptée à 99,99%.

Le détachement au droit du dividende se fera le 4 avril 2016.

L'option pour le paiement en actions devra s'exercer à compter de cette date **jusqu'au 15 avril 2016 inclus**. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auront pas opté pour le paiement du dividende en action recevront leur dividende en numéraire.

Concernant les actionnaires personnes physiques, ce dividende de 0,88 € :

- Est imputé sur le résultat exonéré de la société au titre du régime des SIIC (article 208 C du Code général des impôts) et **n'est pas éligible à l'abattement de 40%** visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts à hauteur de **0,092 €**
- Est constitutif d'une **restitution d'apports d'associés** au sens des dispositions de l'article 112 1° du Code Général des Impôts à hauteur de **0,788 €**.

La mise en paiement du dividende se fera **le 27 avril 2016**.

L'intégralité du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 mars 2016 est disponible sur le site web de la société.

* * *

A propos d'Argan

ARGAN est une foncière française spécialisée en **DÉVELOPPEMENT & LOCATION DE PLATEFORMES LOGISTIQUES PREMIUM** pour des entreprises de premier plan. ARGAN associe la stabilité d'une stratégie claire, mise en œuvre par l'actionnaire majoritaire et portée par une équipe de cadres experts dans leurs spécialités, à la transparence d'une société cotée en Bourse. Détenant un parc d'une cinquantaine de plateformes logistiques **PREMIUM**, totalisant 1,4 million de m² à fin décembre 2015, ARGAN est un expert global innovant et performant en immobilier logistique. ARGAN est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960 - ARG) et est éligible au SRD Long-only. Le titre fait partie des indices CAC All-Tradable, CAC All-Share, CAC Mid & Small, CAC Small et de l'indice IEIF SIIC France. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1^{er} juillet 2007.



Plus d'informations sur le groupe ARGAN sur argan.fr



Francis Albertinelli
Tél : 01 47 47 05 46
E-mail : contact@argan.fr

Citigate
Dewe Rogerson

Lucie Larguier – Relations presse
Tél : 01 53 32 84 75
E-mail : lucie.larguier@citigate.fr